

AR Prefecture

006-260601745-20240405-2024_006-BF
Reçu le 19/04/2024



Saint-Cézaire
sur-Siagne

DELIBERATION
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
n° 2024-006
Département des Alpes-Maritimes

REUNION DU : Vendredi 5 avril 2024

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 6
Représenté : 2
Absents : 1
Votants : 7

Date convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03//2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la Présidence de Madame Catherine BOUILLO-MEYER, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRESENTS A LA SEANCE : Mesdames Catherine BOUILLO-MEYER, Sandra NIRANI, Sophie VILLEVAL, Sophie PEDRONO, Mireille RAYBAUD, Monsieur Didier MASSON.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Christian ZEDET.

REPRESENTE : Mesdames Annie BRUNO (pouvoir donné à Madame Sandra NIRANI) ; Fabienne MANZONE (pouvoir donné à Sophie VILLEVAL).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sandra NIRANI.

OBJET

EXAMEN ET VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF -
EXERCICE 2023

Madame Sandra NIRANI ayant été désignée comme vice-présidente de séance,

Madame Catherine BOUILLO-MEYER, vice-présidente du CCAS ayant quitté la salle,

Le Conseil d'Administration délibère sur le Compte Administratif 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale dressé par Monsieur Christian ZEDET, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, le compte de gestion établi par le Comptable Public,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi: **Préfecture**

006-260601745-20240405-2024_006-BF
Reçu le 19/04/2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	9 469.38 €	4 475.00 €	- 4 994.38 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		9 726.71 €	+ 9 726.71 €
	Résultat à affecter	9 469.38 €	14 201.71 €	+ 4 732.33 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023			+ 0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)			+ 0,00 €
	Solde global d'exécution	0,00 €	0,00 €	+ 0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			+ 0,00 €
	Investissement			+ 0,00 €
Résultats cumulés 2023 ((y compris RAR)		9 469.38 €	14 201.71 €	+ 4 732.33 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, décide à l'unanimité :

DE VOTER le compte administratif et D'ARRETER les comptes de l'exercice 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

A Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Le 08 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président du C.C.A.S.,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication et/ou de la notification le :